

2G2M
Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 217 Rue Marius Bondil
83140 Six-Fours-Les-Plages
RCS TOULON n° 818 473 035

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 14 JUIN 2024

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre, les associés se sont réunis au 217 Rue Marius Bondil à Six-Fours-Les-Plages (83140), en assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions de l'article 44 des statuts de la SCI 2G2M.

Sont présents :

- **Madame Gwanaël MAZINGUE**, propriétaire de 99 parts numérotées 2 à 100, en sa qualité d'associée et de liquidateur de la Société Civile 2G2M ;

- **Madame Zoé MARTINEZ**, propriétaire de 1 part numérotée 1, en sa qualité d'associé de la Société Civile 2G2M ;

Madame Gwanaël MAZINGUE représentant la société 2G2M, préside la séance en qualité de d'associée.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance, le cas échéant, le rapport du Commissaire aux comptes, ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du liquidateur et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde d'actif et de passif à zéro (0) euro.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société 2G2M dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents, ainsi que les mandataires des associés représentés.

Certifié conforme



Madame Gwanaët MAZINGUE
Associée¹



Madame Zoé MARTINEZ
Associée

¹ Apposer la mention « certifié conforme »